

CR réunion CoPil – 22 janvier 2024

14H-16H15

Bâtiment PAIRE

Présents: K McCoy, AL Bañuls, Y Sterkers (a/c 15h), I Morlais, C Paupy, E Chapuis, N Bravo, D Missé, A Ravat, H Broutin, F Simard.

1/ Point sur COHERENCE et le 12 Février (en présence des représentants du CUCL : R Froissart, F Remoué, N Rahola)

A ce jour, 77 personnes ont prévu de participer en présentiel, 13 en visio. Les 'étiquettes' (Genre, corps, tutelle, DS et "COPIL/pas COPIL") ont été complétées pour l'ensemble des personnes qui seront présentes. Cette liste permettra de maximiser le brassage et la diversité au sein des groupes de travail qui seront constitués au cours de la journée. Les ITA n'ont pas souhaité la constitution de groupes spécifiques. Tous les groupes seront donc mixtes, mais une colonne 'N+1' est ajoutée aux étiquettes afin d'éviter de mettre dans le même groupe l'ITA et la personne responsable hiérarchique directe. Le fichier sera transmis à Cohérence par la Direction pour constitution des groupes.

La participation en visio est exclusivement réservée aux agents qui ne se trouveront pas sur le site de Montpellier le 12/2. Il ne sera pas possible de mettre en place un lien visio pour les travaux en groupe ou en plénière car les salles ne sont pas équipées. Celles et ceux qui souhaitent participer en visio devront identifier un.e binôme parmi les personnes présentes, avec qui il/elle sera connecté.e en permanence pendant la réunion (via zoom, whatsapp,...). Un accompagnement spécifique sera mis en place à cette fin.

- 1.1. Validation du Klaxoon et de la procédure générale

Les thèmes ont été expliqués dans le mail envoyé à tout le monde. Ok du Copil pour ouverture du Klaxoon à l'ensemble de l'Unité après validation par le CUCL ce jeudi. Envoi à tous le vendredi par la direction avec le message explicatif. Le Klaxoon sera ouvert à tout le monde (absents et présents) et consultable par tout le monde à tout moment, mais à remplir de préférence avant le Mardi 6 Février pour permettre à Cohérence d'en préparer une retranscription pour le jour J.

- 1.2. Méthodo pour appel à candidature des animateurs/hôtes :

On prévoit de travailler en 8 groupes d'une dizaine de personnes sur 4 thématiques. Le matin, nous aurons besoin de 8 « animateurs », 1 par groupe. L'après-midi, nous aurons besoin de 8 'hôtes de tables' auprès desquels les groupes se succéderont pour discuter d'une thématique en particulier. Nous ferons un appel à candidatures dans l'Unité pour allouer ces responsabilités.

=> Envoi par la direction du mail d'appel à volontaires le vendredi 26 Janvier, deadline le jeudi 1er Février pour les retours. Pour faire acte de candidature, répondre à la direction (mivegec@ird.fr) en précisant le rôle souhaité (Animateur ou Hôte de table) et pour les hôtes, préciser la ou les thématiques sur lesquelles on préférerait se positionner (3 choix priorités). Compilation par la direction le vendredi 2 Février. => Proposition à valider en CUCL.

Les profils (transmis par Cohérence) :

Rôle des animateurs (8 personnes le matin) :

- Travailler avec un groupe fixe sur des éléments de rétrospective alimentés par les membres du laboratoire en amont (environ 45 mn).
- Solliciter l'avis de chacun sur les réussites prioritaires et les difficultés sur des thématiques préétablies.
- Retracer les éléments synthétiques de la conversation, les valider en commun et aider le groupe à prioriser les idées principales.
- Clôturer les débats dès le signal donné.
- Restituer en séance plénière les travaux du groupe (après un temps de pause)

Rôle des hôtes de table (8 personnes l'après-midi) :

- Travailler sur une thématique fixe tournée vers l'avenir de l'unité avec 4 groupes successifs (environ 30 mn par groupe). Chaque groupe devra réagir et enrichir les travaux du groupe précédent.
- Solliciter l'avis de chacun, modérer ou cadrer le débat si nécessaire.
- Retracer les éléments synthétiques de la conversation, les valider en commun.
- Clôturer les débats dès le signal donné.
- Restituer en séance plénière (après un temps de pause et de mise en commun avec l'autre hôte ayant accueilli la même thématique que vous)

Commentaire: L'équipe de consultants en charge de nous accompagner sur l'animation du séminaire vous transmettra des fiches consignes détaillées et répondra à vos questions en cas de nécessité (réunion préparatoire en visio à prévoir). Ils seront également présents en proximité des groupes le 12 février.

- 1.3. Constitution des groupes :

Décision : liste aléatoire guidée (étiquetée pour maximiser la diversité dans les groupes) pour le matin comme pour l'après-midi. Les groupes seront différents le matin et l'après-midi.

- 1.4 : AG de restitution :

Les deux consultants de Cohérence sont disponibles les 28 et 29 mai pour une restitution du travail à l'ensemble de l'Unité. La direction voit avec eux si d'autres dates sont possibles en juin, vérifie la disponibilité d'une salle pour accueillir l'AG et lancera un sondage à toute l'Unité pour le choix de la date.

- 1.5. Communication sur le séminaire d'approfondissement

Reporté à l'ODJ du 6 Février.

2/ ORGANIGRAMME 2024:

Suite aux évolutions institutionnelles permises par la LPR en particulier, certains agents peuvent bénéficier de CDI (CDI de mission scientifique, CDI projet,...). Deux cas sont discutés. Le Copil décide d'inclure ces deux CDI sur l'organigramme institutionnel de MIVEGEC qui regroupe ainsi l'ensemble des titulaires de l'UMR ainsi que la/les CPJ, AHU et CDI.

3/ VENTILATION DU BUDGET 2024

Le Copil passe en revue la proposition de ventilation de la Subvention d'Etat allouée au laboratoire par nos tutelles.

Les estimations pour les différents postes de dépenses sont mises à jour sur la base des montants effectivement consommés sur les mêmes postes en 2023.

Le Copil propose d'allouer une somme de 12.500 Euros au GL pour mettre en œuvre une politique d'équipement sans attendre les arbitrages des tutelles (complément dPCR pour laquelle l'arbitrage UM est toujours en attente) et en ouvrant la possibilité de financer des équipements dans nos implantations du Sud.

Le budget Animation est augmenté pour le collectif étudiants, en central pour l'organisation des séminaires scientifiques et AG. Pour les DS, le budget animation est calculé sur la base de 200 Euros par personne, y compris le personnel statutaire + CPJ, AHU et CDI.

La part chercheur.se est maintenue à 5000 Euros pour les C/EC et 2500 Euros pour les ITAs et PH. Il est décidé à la majorité que les CDI-chercheur.ses bénéficieront également d'une part C/EC.

Ces propositions restent à valider par le CUCL avant mise en place des budgets par le BAR.

Prochaine réunion le mardi 6 février à 14h, salle 151 à l'IRD/DRO